

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 191 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nourati DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCÉL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Pascale MORBELL - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZÉ - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Jacques BOUDON représenté par Maurice CHAZEAU - Nadia BOULAINSEUR représentée par Eric CASADO - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Frédéric COLLART représenté par Georges GOMEZ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY- OURET - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Michel ILLAC - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Bruno GILLES représenté par Yves MORAINE - Daniel HERMANN représenté par Didier PARAKIAN - Mireille JOUVE représentée par Monique SLISSA - Eric LE DISSÈS représenté par Bruno CHAIX - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Michel LAN - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Régis MARTIN représenté par Joël MANCÉL - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danielle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Véronique PRADEL représentée par Patrick VILORIA - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Bernard JACQUIER - Guy TEISSIER représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Samia GHALI - Albert GUIGUI - Albert LAPEYRE - Stéphane LE RUDULIER - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Chrystiane PAUL - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 004-3229/17/CM

**■ Engagement financier pour le Projet DOMUSinMED dans le cadre du Programme européen de coopération territoriale Interreg Med 2014-2020
MET 17/5325/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Programme européen de coopération transnationale INTERREG MED 2014-2020 (ci-après « INTERREG MED ») soutient le partage d'expériences, de connaissances et l'amélioration des politiques publiques entre les autorités locales des régions éligibles de l'espace européen en Méditerranée. Il comprend cinquante-sept régions, dont le territoire du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (ci-après « Région PACA »), de dix pays membres. INTERREG MED est cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (ci-après « FEDER ») avec un budget total de 224.322.525,00 Euros pour la période 2014-2020. Son but principal est de contribuer au développement à long terme de l'espace Méditerranéen et de renforcer la coopération transnationale entre les collectivités territoriales participantes.

Au travers de la délibération du Conseil métropolitain n°ECO 001-1365/16/CM du 15 décembre 2016, la proposition suivante a été adoptée : « est approuvée la possibilité pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (ci-après « Métropole ») de répondre aux appels à projets du programme européen de coopération territoriale INTERREG MED, en tant que chef de file ou partenaire, pendant toute la période de programmation 2014-2020 ».

Dans le cadre du deuxième appel à projets, publié du 30 janvier au 31 mars 2017 par la Région PACA en tant qu'Autorité de gestion INTERREG MED, la Métropole a adhéré en tant que partenaire à la candidature du projet DOMUSinMED - *Decarbonising and optimising mobility management in MED Urban areas with SUMP (new integrated version)* - porté par la Région Piémont (Italie) en tant que Chef de file.

Le projet DOMUSinMED s'inscrit dans l'axe thématique et l'objectif spécifique INTERREG MED suivants :
AXE PRIORITAIRE 2 : 'LOW CARBON'

Titre : Favoriser les stratégies à faibles émissions de carbone et l'efficacité énergétique dans les territoires MED : villes, îles et espaces isolés.

Description : L'économie à faible émission de carbone est une problématique clé du développement territorial durable et des objectifs européens. Dans l'espace MED, le défi est de développer des solutions adaptées aux contextes régionaux divers (des zones densément peuplées bénéficiant de réseaux de transport denses aux régions reculées et aux îles ayant un accès limité aux ressources énergétiques). Cet axe comprend trois domaines d'activité distincts: l'efficacité énergétique, la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et une mobilité faible en carbone.

Objectif Spécifique 2.3 : Accroître la capacité d'utilisation des systèmes de transport à faibles émissions de carbone existants ainsi que les connexions multimodales entre eux

Budget : 45 millions € de FEDER

Mots clés thématiques : Réduction des émissions de gaz à effet de serre, renforcement de l'efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables

Types d'actions : Campagnes de sensibilisation, formations, études de faisabilité et analyses, plans d'action, développement de services et d'outils, possibilité pour des investissements à petite échelle et pour des projets pilotes

Les quatorze autres partenaires publics du projet sont les suivants : 2. Conseil National de la Recherche (Turin, Italie) ; 3. Université de Venise (Italie) ; 4. Mairie de Murcie (Espagne) ; 5. Agence de développement de la Région de Murcie (Espagne) ; 6. Agence de développement de la Mairie de Dubrovnik (Croatie) ; 7. Institut d'Urbanisme de la République de Slovénie ; 8. AVITEM (Marseille, France) ; 9. Ministère italien des Infrastructures et des Transports (Rome, Italie) ; 10. Université de

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

Thessalonique (Grèce) ; 11. Aire métropolitaine de Lisbonne (Portugal) ; 12. Commission de développement régional et de coordination de l'Alentejo (Portugal) ; 13. Région de l'Attique (Grèce) ; 14. Ministère bosniaque des Communications et des Transports (Sarajevo, Bosnie-Herzégovine).

Le projet DOMUSinMED a comme objectifs l'harmonisation et l'adaptation des processus et des mesures de mise en œuvre des PMUD (Plan de Mobilité Urbaine Durable) dans les régions de l'espace euro-méditerranéen. A l'instar des plans de déplacements urbains développés en France, ils ont pour objectif la réduction des disparités entre les approches de transition vers une mobilité urbaine bas carbone. Le projet fera émerger des pratiques participatives tout en soulignant les carences en matière d'harmonisation des PMUD dans les régions euro-méditerranéennes. Ces pratiques seront identifiées et accompagnées par les autorités institutionnelles locales et intégreront au projet, les acteurs et décideurs à l'échelle nationale et locale. Une stratégie commune sera ensuite définie en lien avec les bonnes pratiques européennes. Un outil de mise en œuvre des PMUD sera développé et testé dans 3 aires urbaines pilotes : Aix-Marseille Provence, Murcie (Espagne) et Dubrovnik (Croatie). Les résultats capitalisés seront ensuite disséminés dans les régions euro-méditerranéennes.

Résultats attendus :

- a) une méthodologie intégrée pour répondre aux défis communs de mise en œuvre des PMUD, fournissant des recommandations aux autorités régionales et nationales pour accélérer l'intégration des pratiques innovantes de réduction d'émission de carbone dans les PMUD ;
- b) une boîte à outils pour la réalisation d'une stratégie commune PMUD et son évaluation au regard d'un benchmark basé sur une série d'indicateurs ;
- c) le développement d'une stratégie de capitalisation s'appuyant sur une méthodologie qui vise la participation active des usagers finaux et leurs besoins pratiques.

Pour sa participation au projet DOMUSinMED, la Métropole dispose d'un budget dédié de 372 000,00 Euros cofinancé à hauteur de 85 % par le FEDER pour un montant de 316 200,00 Euros. Le cofinancement à la charge de la Métropole, à hauteur de 15 % du budget pour un montant de 55 800,00 Euros, sera assuré par la présentation de coûts de personnel et de frais administratifs déjà couverts par la Métropole. La répartition du budget par lignes de dépenses est la suivante :

- Coûts du personnel : 258 348,00 Euros, dont 243 300,00 Euros de cofinancement FEDER ;
- Frais administratifs : 38 752,00 Euros, sans cofinancement FEDER ;
- Déplacements : 22 900,00 Euros de financement FEDER ;
- Prestations/expertise externe : 50 000,00 Euros de financement FEDER.

Le projet DOMUSinMED, déposé dans sa première version le 31 mars 2017, a été déclaré recevable par la Région PACA à l'issue de l'évaluation de la phase de pré-candidature du 21 juin 2017. Successivement, une seconde version détaillée et définitive du projet a été élaborée conjointement par le Chef de file et les différents partenaires, puis transmise à la Région PACA le 13 octobre 2017. La seconde phase d'évaluation prendra fin au mois de janvier 2018.

Les activités du projet DOMUSinMED, dans la situation où ce dernier est retenu, débuteront à partir du mois de février 2018, pour une durée de 4 ans jusqu'en janvier 2022.

En cas de résultat favorable, une Convention interpartenariale sera signée entre le Chef de file et tous les partenaires impliqués dans le projet. Celle-ci formalise l'organisation du partenariat et définit les responsabilités de chaque partenaire dans la mise en œuvre du projet conformément au formulaire de candidature consolidé. La Convention interpartenariale reprend clairement le « principe de Chef de File » pour la gestion opérationnelle et la coordination du projet. Elle permet également au Chef de file d'étendre les dispositions du Contrat de subvention, signé avec la Région PACA, au niveau de chaque partenaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La participation de la Métropole en tant que partenaire au projet CITYMOBILNET du Programme européen de coopération territoriale URBACT III ;
- Le règlement (EU) n°1299/2013 sur la Coopération Territoriale Européenne ;
- Le règlement (UE) n°1303/2013 sur les 11 objectifs thématiques du Programme INTERREG MED (ci-après INTERREG MED) ;
- Le programme opérationnel INTERREG V - B Méditerranée (MED) 2014-2020 ;
- La délibération métropolitaine n°ECO 001-1365/16/CM du 15 décembre 2016, approuvant la possibilité pour la Métropole de répondre aux appels à projets INTERREG MED ;
- Le deuxième appel à projets INTERREG MED du 31 mars 2017 ;
- La déclaration d'intérêt de la Métropole en tant que partenaire du projet DOMUSinMED du 15 mars 2017 ;
- Le formulaire de candidature du projet DOMUSinMED déposé par le Chef de file à l'Autorité de gestion INTERREG MED le 31 mars 2017 ;
- L'évaluation par l'Autorité de gestion de la phase de pré-candidature du 21 juin 2017 ;
- Le formulaire de candidature consolidé du projet déposé le 13 octobre 2017 ;
- La déclaration de partenaire FEDER signée par le Président de la Métropole du 18 octobre 2017.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que l'objectif spécifique n°2.3 - Accroître la capacité d'utilisation des systèmes de transport à faibles émissions de carbone existants ainsi que les connexions multimodales entre eux - du Programme INTERREG MED représente un enjeu important pour la Métropole non seulement en matière d'amélioration de la compétitivité du territoire que du renforcement de l'attractivité ;
- Que la présence de la Métropole dans les programmes de coopération territoriale européenne est un outil de prospective et de stratégie territoriale qui contribue à la qualité et la mise à jour des politiques métropolitaines à travers l'échange d'expérience et la mise en œuvre de projets pilotes ;
- Que le positionnement dans des réseaux et projets de coopération territoriale européenne permet de mobiliser des ressources financières mais aussi partenariales en vue d'étudier les bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres territoires sur des thématiques et des compétences métropolitaines, d'expérimenter (à travers des dispositifs pilotes) des innovations issues de la recherche académique ou des échanges de bonnes pratiques, et de mettre en visibilité et capitaliser au niveau européen les bonnes pratiques mises en œuvre sur le territoire de la Métropole ;
- Que l'objectif d'un projet INTERREG est celui de développer et de renforcer les activités en cours de réalisation, tout en les insérant dans une perspective européenne (utilisation d'indicateurs techniques européens, complémentarités avec les territoires partenaires,...) ;
- Que les résultats attendus du projet DOMUSinMED coïncident avec les principaux axes de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine, notamment la construction d'un système de mobilité interconnecté métropolitain et urbain, associé aux infrastructures nécessaires, une stratégie de financement des transports dans l'objectif d'améliorer la qualité du cadre de vie et de l'environnement ;
- Que la Métropole engage le lancement du Plan de Déplacements Urbains Métropolitain.

**Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017**

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mise en œuvre des activités du projet DOMUSinMED dans le cadre du formulaire de candidature déposé par le Chef de file.

Article 2 :

Est approuvé l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la présentation de dépenses de personnel à hauteur de 258 348,00 Euros selon les modalités de certification des fonds européens, en vue du remboursement de 243 300,00 Euros de cofinancement FEDER.

Article 3 :

Est approuvé l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la présentation de dépenses de déplacements à hauteur de 22 900,00 Euros selon les modalités de certification des fonds européens, en vue du remboursement intégral du montant, en tant que financement FEDER.

Article 4 :

Est approuvé l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la présentation de dépenses de prestations externes à hauteur de 50 000,00 Euros selon les modalités de certification des fonds européens, en vue du remboursement intégral du montant, en tant que financement FEDER.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales et européennes

Richard MALLIÉ